



Déclaration Liminaire C.S.A de la D.D.T. 12

Madame La Présidente, Mesdames et messieurs les membres du CSA de la DDT Aveyron,

Nous émettons le souhait que vous puissiez être attentive à nos préoccupations, revendications et remontées syndicales et de nos représentant·e·s du personnel et surtout que vous apportiez **des réponses concrètes sur les questions essentielles que sont les effectifs, la rémunération, la précarité, les conditions de travail mais aussi le manque d'efficacité dû à des services «supports» (SGCd notamment)** de plus en plus **désorganisé et dématérialisés** plutôt qu'intégrés dans les services départementaux, ce malgré les nombreuses alertes syndicales mais pas seulement (rapports de la Cour des Comptes ou inter-inspections sur les SGCD par exemple).

Cette logique, largement promue par le président Macron et qui vise à faire des préfets ou des préfètes de département les très grands chefs et très grandes cheffes au détriment de la logique métier, des compétences professionnelles, est à l'origine de bien des difficultés qui ne se poseraient pas si nos alertes avaient été entendues...

Nous ne pouvons pas commencer sans un mot sur l'actualité fonction publique. À nouveau, face aux crises multiples au niveau international, européen et national, nous réaffirmons **la nécessité de préserver le modèle social et les droits qu'il garantit aux citoyens et citoyennes, aux usagers et usagères**. Pour nous, cela passe par **la préservation et le développement des services publics, de la fonction publique** qui en assume l'essentiel, par la reconnaissance des personnels et des missions d'intérêt général qu'elles et ils exercent quotidiennement.

En CSA de Réseau des DDI, est abordé le rapport social unique. Ses conclusions, que malheureusement nous connaissons de trop, font état d'**effectifs en baisse, d'absence de renouvellement, de précarisations (seulement 4 CDD transformés en CDI en 2023 dans tout le réseau DDI)**, la même année recrutement de 2282 fonctionnaires mais dans le même temps de 3163 contractuelles et contractuels dont 848 pour des besoins permanents...), un faible taux de promotions (seulement 1 086 agents et agentes en 2023 sur 28 500), et **plus de 8000 collègues qui ne sont pas couverts par la médecine de prévention** même s'il est vrai qu'en Aveyron nous sommes mieux lotis...

Nous profitons de ce CSA pour attirer votre attention sur **la situation des contractuels et contractuelles**. En effet, dans différents services au niveau national semble s'établir des pratiques plus que douteuses avec certaines structures qui s'arrangent pour minimiser la prime de précarité dû aux agents et agentes à la fin de leur contrat :

- des SGCD qui font signer plusieurs contrats avec ;
 - le dernier contrat d'une durée plus courte auquel s'appliquent les 10 % de précarité ;
 - des refus d'avenant aux contrats ;
 - des changements de la mission d'origine vers une autre sur le dernier contrat mais avec des contractuels qui font toujours les mêmes tâches ;

Tout ceci permettant ainsi de détourner la réglementation aux détriments des plus précaires. Et la liste est longue sur les conditions de travail de ces personnels !

Lorsque celles-ci et ceux-ci ne perçoivent pas la totalité de leurs salaires (contrats signés trop tardivement), ils et elles doivent s'estimer heureux ou heureuses s'ils ou elles ont une avance. Ou pas...

Certaines ou certains se voient promettre une CDIsation possible lors de leur recrutement, par anticipation et qui à force de se battre voit finalement, au tout dernier moment, leur contrat être « simplement » prolongé en CDD de 3 ans ou non renouvelé.

Si l'administration se soucie peu des répercussions néfastes que cette précarité notamment financière peut engendrer sur leur quotidien c'est que nombre de ces agents et agentes n'osent pas se plaindre de peur de ne pas être rappelé-es !!!

Pour la CGT, ces pratiques révoltantes sont inadmissibles !!!

Madame la Présidente, si nous attirons votre attention particulièrement sur ces situations, c'est afin de s'assurer que de telles pratiques n'ont lieu dans nos services, que la DDT soit en responsabilité des contrats signés ou non. La CGT souhaiterait d'ailleurs être destinataire d'un bilan pluriannuel sur le recours à la contractualisation.

Plus généralement, pour la CGT, le recours systématique à des contrats précaires au sein de nos services privilégie la flexibilité au détriment de la stabilité. La CGT appelle donc à une réflexion approfondie sur les conséquences de cette stratégie, plaident pour des solutions qui favorisent une situation stable passant notamment par la titularisation, tant au niveau local que national.

Nous alertons aussi sur la **préparation du budget 2026 qui, si elle devait être confirmée, signifierait suppressions massives d'emplois publics, poursuite du gel de la valeur du point d'indice, affaiblissements et abandons de missions de service public sur l'ensemble du territoire** y compris en Outre-Mer, et cela sur plusieurs années...

Il est nécessaire de refuser cette austérité budgétaire pour que d'autres choix soient faits en faveur de la fonction publique et de ses agentes et agents.

Pour cela la CGT vous demande de faire remonter au gouvernement les revendications suivantes, pour l'ensemble des agentes et agents de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel·les :

- Le rétablissement de la **rémunération complète, sans carence, pendant les jours d'arrêt maladie ordinaire** ;
- les conditions budgétaires de versement de la GIPA pour 2025 ;
- **des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques** ;
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice rétablissant le niveau des rémunérations et des mesures salariales générales au titre des années 2025 et suivantes ;
- la refonte des grilles indiciaires ;
- une réelle égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Au point de vue budgétaire, pour tous les ministères, derrière les statistiques ce sont **des postes supprimés ou non remplacés, des contractuels et contractuelles non CDIsés ou non prolongé·es** ou entraînant une précarité, **des difficultés matérielles**, dans un contexte où les crédits de «fonctionnement» des DDI portés par le BOP 354 sont eux aussi très insuffisants. Et encore, ce bilan ne tient pas compte du décret du 25 avril 2025 qui annonce une nouvelle amputation de crédits !

Aux niveaux ministériels, nous vous demandons de faire remonter nos exigences suivantes :

- Nécessité d'interventions Ministrielles pour débloquer les textes actuellement en cours d'examen au guichet unique de la Fonction Publique, apportant des bénéfices aux agentes et agents ;
- Reconnaissance et affirmation officielle et publique du rôle des agents publics dans la mise en œuvre des politiques publiques et notamment de la transition écologique, et apport d'un correctif public aux propos les ayant pour certains récemment mis en cause (OFB notamment) ;
- Engagement sur un moratoire sur toute réforme visant à externaliser, transférer ou privatiser de nouvelles missions du pôle MAT/MTE et soutenir la mise en place de mesures concrètes pour renforcer l'expertise et les effectifs dans les services et opérateurs du MAT/MTE ;
- Défendre l'augmentation des budgets et effectifs aussi bien des services que des opérateurs publics dans le cadre de la construction du budget 2026, afin de répondre aux défis climatiques et environnementaux, de mettre en œuvre des mesures catégorielles substantielles bénéficiant à tous et notamment des plans de requalification, d'assurer le respect des conditions de travail des agentes et des agents et de consolider les moyens de l'action sociale.

Pour terminer, concernant les SGCD et donc celui de l'Aveyron, face aux vacances de postes, aux problématiques de recrutement et à la non-attractivité de certains postes, nous demandons une nouvelle fois **l'internalisation des services supports dont l'externalisation a généré plus de difficultés qu'elle n'en a résolu...** (questionnement retraite, retraite progressive, arrêt maladie...).

Merci de votre écoute,

Pour la CGT
Fabrice MASSOULIE